

 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <p>Faculté de Droit et Science politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p><b>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</b>  <b>Mention : « DROIT PRIVE »</b></p> <p>Responsable de la Mention :  <b>M. le Professeur Yves Strickler</b></p> <p><b>MASTER 2</b></p> <p><i>Spécialité à finalité professionnelle :</i>  <b>Droit des entreprises en difficulté</b></p> <p><b>Parcours : ‘Administration et liquidation  des entreprises en difficultés’</b></p>	<p><b>Offre de  Formation  Master 2</b></p> <p><b>2016-2017</b></p>
--	--	---

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d’Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

## Présentation et objectifs

Le Master 2 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés» prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté, grâce à une approche théorique et pratique de haut niveau, et diversifiée par le mélange entre universitaires et professionnels du droit des entreprises en difficulté.

## Insertion professionnelle

Le master 2 prépare les étudiants :

- à l'accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé en droit des procédures collectives.

Il est spécialement adapté au recrutement dans les études de mandataires et administrateurs judiciaires.

Il constitue un outil précieux pour donner une solide formation à des collaborateurs spécialisés dans le droit des entreprises en difficulté, très recherchés dans le milieu des établissements de crédit, pour occuper des postes dans les services des risques, des engagements, dans les services pré-contentieux ayant en charge les dossiers de prévention et dans les services contentieux ayant en charge les dossiers de procédures collectives.

## Condition d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » s'adresse aux titulaires d'un Master 1, mention droit des affaires, droit privé général ou droit privé et sciences criminelles, aux titulaires d'un Master 1 en sciences de gestion avec pré-requis en droit des affaires, aux titulaires d'un Master 1 en sciences comptables et de gestion, aux diplômés des écoles de commerce.

Sélection sur dossier :

- Date limite de dépôt des dossiers : mi-juin (cf. date stipulée sur le dossier)
- Résultat : courant juillet

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure).

## Préparer le Master Droit des entreprises en difficultés en Alternance

Il est possible et même recommandé de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. **Renseignements auprès du bureau des M2 :**

Tel. +33(0)4.92.15.71.49 - Courriel : [master2-droit@unice.fr](mailto:master2-droit@unice.fr).

## Organisation générale

Les enseignements débuteront **2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre** et se termineront **début mai**. Dans la mesure du possible, ils seront dispensés **sur deux jours et demi par semaine, le lundi, mardi et le mercredi matin**.

Le **nombre d'heures d'enseignement** est de **312**.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice.

Les examens du 1<sup>er</sup> semestre auront lieu **mi-janvier**. Les examens du second semestre auront lieu **mi mai**, ensuite, pourront immédiatement débiter les **stages de 10 semaines minimum**.

## Programme des études

### SEMESTRE 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient	Nom de l'enseignant
<b>UE 1 – Droit fiscal des procédures collectives</b>				
		4		
Abandon et déclaration des créances fiscales et sociales	8		3	Tognaccioli Jean-François / Bienfait Stéphanie
Fiscalité de l'entreprise en difficulté	8		3	Frapech Gérald
<b>UE 2 – Droit processuel des procédures collectives et droit de l'exécution</b>				
		6		
Particularismes procéduraux	10		3	Fricero Natalie
Exécution et procédures collectives	10		3	Caputo Patrick
Réalisation d'actifs	10		3	Bienfait Stéphanie / Guery Dorian
<b>UE 3 – Ouvertures des procédures - Extensions</b>				
Ouvertures des procédures	10	4		Le Corre Pierre-Michel
<b>UE 4 – Règles applicables aux créanciers – situation des garants et du conjoint</b>				
		6		
Situation des créanciers – Arrêt des poursuites – Interdiction des paiements – Déclaration des créances – Garants du débiteurs	30			Le Corre Pierre-Michel
Conjoint du débiteur	8			Antonini-Cochin Laëtitia
<b>UE 5 - Prévention</b>				
Prévention	12	4		Giorgini Giulio Césare
<b>UE 6 - Comptabilité</b>				
Comptabilité	24	4		Graglia-Parravicini Nathalie / Laurent Serge
<b>UE 7 – Langue étrangère</b>				
Anglais	15	2		Redfern Lyndsay
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>145</b>	<b>30</b>		

**Elément facultatif semestriel :** Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

**SEMESTRE 2**

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient	Nom de l'enseignant
<b>UE 8 – L'actif du débiteur</b>				
		4		
Revendications – Restitutions fiduciaires	16			Le Corre-Broly Emmanuelle
Nullités de la période suspecte – Responsabilité des tiers	8			Le Corre Pierre-Michel
<b>UE 9 – Les contrats</b>				
Les contrats	12	4		Le Corre-Broly Emmanuelle
<b>UE 10 – Droit social des procédures collectives</b>				
Droit social des procédures collectives	20	4		Gailhbaud Christine
<b>UE 11 – Solutions de sauvetage de l'entreprise</b>				
	20	4		
Plan de sauvetage et de redressement				Giorgini Giulio Césare
Cession d'entreprise				Guery Dorian
<b>UE 12 – Sanctions du débiteur et du dirigeant</b>				
		2		
Sanctions pénales	6			Le Corre Pierre-Michel
Sanctions civiles pécuniaires	7			Le Corre Pierre-Michel
<b>UE 13 – Aspects internationaux</b>				
		4		
Règlement communautaire	15			Henry Caroline
Droit international privé des procédures collectives	4			Giorgini Giulio Césare
CEDH et procédures collectives	4			Renucci Jean-François
<b>UE 14 – Exercices des professions du mandat de justice</b>				
Préparation aux examens d'accès aux stages d'administrateurs et de mandataires judiciaires	20	2		Le Corre Pierre-Michel
<b>UE 15 – Analyse financière</b>				
Analyse financière	20	2		Graglia-Parravicini Nathalie / Laurent Serge
<b>UE 16 – Langue étrangère</b>				
Anglais	15	2		Redfern Lyndsay
<b>UE 17 - Stage</b>				
Stage (10 semaines)		2		
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>167</b>	<b>30</b>		

**Elément facultatif semestriel :** Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

## Contrôle des connaissances

### Premier Semestre

**UE1 à 5.** Deux matières parmi les unités d'enseignement 1 à 5 seront choisies et feront l'objet d'un examen écrit de 3 heures. Il pourra s'agir de deux matières d'une même unité de valeur (UE). Chaque écrit est noté sur 20 (affecté d'un coef. 0,3). Il n'y a pas d'épreuve orale.

**UE6.** L'unité 6 – comptabilité – fait l'objet d'un examen dont les modalités seront librement déterminées par l'enseignant responsable. Il sera noté sur 20, affecté d'un coefficient 1.

**UE7.** L'unité de langue étrangère fait l'objet d'un examen écrit ou oral, au choix de l'enseignant responsable, noté sur 20 (coef. 0,5).

**Le premier semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 75.**

### Second Semestre

**UE8 à 14.** Deux matières seront choisies parmi les unités d'enseignement 8 à 14. L'une d'elles fera l'objet d'un examen écrit de 3 heures, noté sur 20 (affecté d'un coef. 0,3). Un examen oral portera également sur les unités d'enseignement 8 à 14. Cet oral est noté sur 20 (coef. 0,2).

**UE15.** L'unité 15 - analyse financière - fait l'objet d'un examen dont les modalités sont librement déterminées par l'enseignant responsable. Il est noté sur 20, affecté d'un coefficient 1.

**UE16.** L'unité de langue étrangère fait l'objet d'un oral noté sur 20 (coef. 0,5).

**UE17.** Le stage, d'une durée de dix semaines minimum se déroule entre le 15 mai et le 31 août de l'année universitaire. Il est noté sur 20 (coef. 0,1) au vu des observations du maître de stage, par le responsable du Master 2.

**Le second semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 75.**

Le diplôme est délivré aux étudiants ayant acquis les deux semestres, au besoin par compensation entre les notes du premier et du second semestre. En aucun cas, le diplôme ne pourra être délivré, quelles que soient les notes obtenues par l'étudiant, si un stage d'une durée minimale de 10 semaines n'a pas été intégralement accompli. L'étudiant qui n'obtient pas son diplôme pourra conserver, pendant un an, le bénéfice du semestre qu'il aurait acquis. Il sera possible aux étudiants, qui le désirent, de faire un mémoire en relation avec une ou plusieurs des matières enseignées, d'une teneur comparable au mémoire d'un «Master 2 Recherche», obligatoirement encadré par un enseignant habilité à diriger les recherches. Ce mémoire donnera lieu à une soutenance devant au moins deux membres, dont l'enseignant encadrant. La note sur 20 obtenue (coef. 0,1) pourra être comptabilisée pour l'obtention des mentions bien ou très bien.

#### Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

#### Sessions : Il y a une session d'examen par an.

La session d'examen relative aux unités d'enseignement du premier semestre a lieu au mois de janvier. La session d'examen relative aux unités d'enseignement du second semestre a lieu au mois de mai.

#### Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

### Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté des Droit et Science Politique - Bureau pédagogique des Masters 2

Avenue Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.92.15.71.49 ou +33 04.92.15.70.53 - Courriel : [master2-droit@unice.fr](mailto:master2-droit@unice.fr) – Web : [droit.unice.fr](http://droit.unice.fr)